

## MARCHE-EN-FAMENNE

# Henallux collabore avec le Luxembourg

Le centre de recherche FoRS de l'Henallux et deux entreprises grand-ducales ont décidé de collaborer pour développer des technologies de pointe.

● **Benoît GUEUNING**

La Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux), et deux entreprises grand-ducales, Luxtrust et MC3D, ont décidé d'unir leurs compétences. Et ce dans le but de faciliter et développer les échanges dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement appliqué, et de resserrer les liens de coopération entre les secteurs industriels et académiques.

Cette volonté de coopération, les trois partenaires l'ont officialisée ce mardi au travers la signature d'une convention, à Marche, où le centre FoRS a une partie de son activité.

L'initiative émane de MC3D. Cette entreprise



De gauche à droite : Jean-Paul-Ringlet (MC3D), Marylène Pierret et Julien Lecointre de la Henallux, et Pascal Rogiest (Luxtrust).

s'investit depuis plus de 10 ans dans les nouvelles technologies. Et singulièrement dans l'industrie chimique à haut risque et les activités qui y sont attachées dans le cadre des directives européennes Sesevo. À sa tête, on retrouve Jean-Paul-Ringlet, originaire de Soy (Érezée). « Cette convention a pour but de donner un cadre formel, à la facilitation et à l'intensification des échanges dans les domaines IT académiques, de

recherche et développement, et d'intérêts communs, et dans la mise en œuvre de nouvelles technologies, spécifiquement en faveur de l'industrie 4.0, la confiance digitale et l'identité numérique », explique Jean-Paul-Ringlet. Cette collaboration pourra avoir différentes formes. Chaque projet fera l'objet d'un contrat spécifique. »

Luxtrust, pour sa part, est un fournisseur qualifié de services de confiance et une autorité de certifica-

tion. Sa mission est de délimiter et gérer des identités électroniques, pouvant être utilisées pour fournir l'ensemble de la gamme de services de confiance qualifiés décrits dans le règlement européen eIDAS.

Présent à Marche, Willy Borsus, ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation et du Numérique, a applaudi cette nouvelle synergie. « La transition vers la digitalisation numérique est un élément

majeur de notre économie aujourd'hui, que cela soit dans le monde industriel, la société, la vie quotidienne, et sera encore plus importante à l'avenir », insiste Willy Borsus. À titre d'exemple, 650 000 personnes ont chargé l'application Coronalert. Il est essentiel de structurer cette coopération. Par ailleurs, 300 millions d'e sont inscrits au budget ordinaire de la Région pour l'innovation et la recherche, dont plus de 20 millions pour le digital. ■

## BERTRIX Tribunal correctionnel de Neufchâteau

# Il a commis 12 infractions en moins de 2 h

À Bertrix, il a commis 12 infractions en moins de 2 h.

Il écope de 20 mois de prison, dont 10 mois avec sursis.

« **A**utant d'infractions en 1 h - 1 h 30 ! » La substitute Marie-Eve Bouillon en reste coite. Douze en aussi peu de temps, c'est en effet une sacrée collection.

Bien connu de la justice et des services de police, cela faisait pourtant cinq ans qu'Henri Depas se tenait à carreau. Mais ce 8 juin der-

nier, après avoir bu des verres chez des amis, avec sa compagne, il a perdu tout contrôle de lui-même.

C'est elle qui conduit sur le retour. Il aurait voulu que la soirée se poursuive, mais sa compagne doit aller travailler. Dans la voiture, il lui adresse une vingtaine de coups. Ivre, il veut prendre le volant. Un pneu éclate. Ils s'arrêtent pour regarder les dégâts, il reprend la voiture de sa compagne, la laissant au bord de la route. Elle finira avec deux yeux au beurre noir et cinq jours d'incapacité de travail.

On est toujours à Bertrix, il se rend chez son ex, elle n'est pas là. Il bouscule la fille de son ex pour rentrer dans la

maison, casse du mobilier, puis s'en va au volant de la voiture.

Quelques mètres plus loin, près du commissariat, il est arrêté par la police. Il faut dire qu'une voiture qui roule sur une jante, cela ne passe pas inaperçu. Il refuse de souffler, de présenter son permis de conduire. Il invective les policiers, les menace de mort. Il faudra l'aide de deux pompiers qui passaient par là pour le maîtriser, alors qu'une autre équipe est appelée en renfort.

« Avec le confinement, c'est devenu explosif »

Devant le tribunal correctionnel de Neufchâteau, le trentenaire a répondu à

tout. « Il y a eu une dispute dans le véhicule, c'était coup pour coup. Entre elle et moi, ça a été un peu chaud, elle boit autant que moi, avec le coronavirus et le confinement, c'est devenu explosif », raconte-t-il.

Sa rébellion face aux policiers et les coups qu'il leur a portés ? « On m'a dit qu'ils étaient 8. S'ils étaient 8 sur moi, si j'ai porté un coup, je ne sais pas à qui, à voir si ce n'est pas entre eux », explique-t-il à la juge Françoise Hertay.

Par la voix de son avocate, Me Hins, il sollicite une peine de travail.

Demande refusée par la juge. Il a déjà été condamné par le passé à une peine de travail, ce qui ne l'a visiblement pas empêché de com-

mettre de nouveaux délits.

La juge Françoise Hertay le condamne à 20 mois de prison, comme requis par Marie-Eve Bouillon. Dix mois ferme et dix mois pour lesquels il bénéficie d'un sursis probatoire de trois ans, avec obligation de ne pas consommer d'alcool et d'être suivi psychologiquement. Il devra aussi s'acquitter d'une amende de 1600e.

Pour les infractions de roulage : nouvelle amende de 1600e et retrait du permis de conduire pendant deux mois.

Le prévenu était présent mardi matin pour écouter la sentence, laissant transparaître son mécontentement. ■ **L. P.**